

L'Évangile de ce dimanche

TO 6, année C



Cosimo [ROSSELLI](#) (1439-1507),
fresque, chapelle Sixtine, Vatican,
1481-82.



1^{ère} lecture = *Si 15, 15-20*

Ps 118

2^{ème} lecture = *1 Co 2, 6-10*

Évangile = *Mt 5, 17-37*

Les lectures du jour sur le site *Portail de la Liturgie Catholique* : cliquez [ici](#).

Texte liturgique (AELF)

Comme les disciples s'étaient rassemblés autour de Jésus, sur la montagne, il leur disait :

« Ne pensez pas que je suis venu abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. Amen, je vous le dis : Avant que le ciel et la terre disparaissent, pas une lettre, pas un seul petit trait ne disparaîtra de la Loi jusqu'à ce que tout se réalise. Donc, celui qui rejettera un seul de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire ainsi, sera déclaré le plus petit dans le Royaume des cieux. Mais celui qui les observera et les enseignera sera déclaré grand dans le Royaume des cieux.

Je vous le dis en effet : Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : *Tu ne commettras pas de meurtre, et si quelqu'un commet un meurtre, il en répondra au tribunal*. Eh bien moi, je vous dis : Tout homme qui se met en colère contre son frère en répondra au tribunal. Si quelqu'un insulte son frère, il en répondra au grand conseil. Si quelqu'un maudit son frère, il sera passible de la géhenne de feu. Donc, lorsque tu vas présenter ton offrande sur l'autel, si, là, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse ton offrande là, devant l'autel, va d'abord te réconcilier avec ton frère, et ensuite viens présenter ton offrande. Accorde-toi vite avec ton adversaire pendant que tu es en chemin avec lui, pour éviter que ton adversaire ne te livre au juge, le juge au garde, et qu'on ne te jette en prison. Amen, je te le dis : tu n'en sortiras pas avant d'avoir payé jusqu'au dernier sou.

Vous avez appris qu'il a été dit : *Tu ne commettras pas d'adultère*. Eh bien moi, je vous dis : Tout homme qui regarde une femme et la désire a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. Si ton œil droit entraîne ta chute, arrache-le et jette-le loin de toi : car c'est ton intérêt de perdre un de tes membres, et que ton corps tout entier ne soit pas jeté dans la géhenne. Et si ta main droite entraîne ta chute, coupe-la et jette-la loin de toi : car c'est ton intérêt de perdre un de tes membres, et que ton corps tout entier ne s'en aille pas dans la géhenne.

Il a été dit encore : *Si quelqu'un renvoie sa femme, qu'il lui donne un acte de répudiation*. Eh bien moi, je vous dis : Tout homme qui renvoie sa femme, sauf en cas d'union illégitime, la pousse à l'adultère ; et si quelqu'un épouse une femme renvoyée, il est adultère.

Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : *Tu ne feras pas de faux serments, mais tu t'acquitteras de tes serments envers le Seigneur*. Eh bien moi, je vous dis de ne faire aucun serment, ni par le ciel, car c'est le trône de Dieu, ni par la terre, car elle est son marchepied, ni par Jérusalem, car elle est la Cité du grand Roi. Et tu ne jureras pas non plus sur ta tête, parce que tu ne peux pas rendre un seul de tes cheveux blanc ou noir. Quand vous dites 'oui', que ce soit un 'oui', quand vous dites 'non', que ce soit un 'non'. Tout ce qui est en plus vient du Mauvais. »

Texte grec

¹⁷ Μὴ νομίσητε ὅτι ἦλθον καταλῦσαι τὸν νόμον ἢ τοὺς προφῆτας· οὐκ ἦλθον καταλῦσαι ἀλλὰ πληρῶσαι· ¹⁸ ἀμὴν γὰρ λέγω ὑμῖν, ἕως ἂν παρέλθῃ ὁ οὐρανὸς καὶ ἡ γῆ, ἰῶτα ἐν ἡ μία κεραία οὐ μὴ παρέλθῃ ἀπὸ τοῦ νόμου, ἕως ἂν πάντα γένηται· ¹⁹ ὃς ἐὰν οὖν λύσῃ μίαν τῶν ἐντολῶν τούτων τῶν ἐλαχίστων καὶ διδάξῃ οὕτως τοὺς ἀνθρώπους, ἐλάχιστος κληθήσεται ἐν τῇ βασιλείᾳ τῶν οὐρανῶν· ὃς δ' ἂν ποιήσῃ καὶ διδάξῃ, οὗτος μέγας κληθήσεται ἐν τῇ βασιλείᾳ τῶν οὐρανῶν· ²⁰ λέγω γὰρ ὑμῖν ὅτι ἐὰν μὴ περισσεύσῃ ὑμῶν ἡ δικαιοσύνη πλεῖον τῶν γραμματέων καὶ Φαρισαίων, οὐ μὴ εἰσέλθῃτε εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν· ²¹ Ἠκούσατε ὅτι ἐρρέθη τοῖς ἀρχαίοις· Οὐ φονεύσεις· ὃς δ' ἂν φονεύσῃ, ἔνοχος ἔσται τῇ κρίσει· ²² ἐγὼ δὲ λέγω ὑμῖν ὅτι πᾶς ὁ ὀργιζόμενος τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ ἔνοχος ἔσται τῇ κρίσει· ὃς δ' ἂν εἴπῃ τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ· Ῥακά, ἔνοχος ἔσται τῷ συνεδρίῳ· ὃς δ' ἂν εἴπῃ· Μωρέ, ἔνοχος ἔσται εἰς τὴν γέενναν τοῦ πυρός· ²³ ἐὰν οὖν προσφέρῃς τὸ δῶρόν σου ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κάκεῖ μνησθῇς ὅτι ὁ ἀδελφός σου ἔχει τι κατὰ σοῦ, ²⁴ ἄφες ἐκεῖ τὸ δῶρόν σου ἔμπροσθεν τοῦ θυσιαστηρίου καὶ ὕπαγε πρῶτον διαλλάγηθι τῷ ἀδελφῷ σου, καὶ τότε ἐλθὼν πρόσφερε τὸ δῶρόν σου· ²⁵ ἴσθι εὐνοῶν τῷ ἀντιδίκῳ σου ταχὺ ἕως ὅτου εἴ μετ' αὐτοῦ ἐν τῇ ὁδῷ, μήποτε σε παραδῷ ὁ ἀντίδικος τῷ κριτῇ, καὶ ὁ κριτὴς τῷ ὑπηρέτῃ, καὶ εἰς φυλακὴν βληθῇ· ²⁶ ἀμὴν λέγω σοι, οὐ μὴ ἐξέλθῃς ἐκεῖθεν ἕως ἂν ἀποδώσῃ τὸν ἔσχατον κοδράντην· ²⁷ Ἠκούσατε ὅτι ἐρρέθη· Οὐ μοιχεύσεις· ²⁸ ἐγὼ δὲ λέγω ὑμῖν ὅτι πᾶς ὁ βλέπων γυναῖκα πρὸς τὸ ἐπιθυμῆσαι αὐτήν ἤδη ἐμοίχευσεν αὐτήν ἐν τῇ καρδίᾳ αὐτοῦ· ²⁹ εἰ δὲ ὁ ὀφθαλμός σου ὁ δεξιὸς σκανδαλίζει σε, ἔξελε αὐτὸν καὶ βάλε ἀπὸ σοῦ, συμφέρει γάρ σοι ἵνα ἀπόληται ἐν τῶν μελῶν σου καὶ μὴ ὅλον τὸ σῶμά σου βληθῇ εἰς γέενναν· ³⁰ καὶ εἰ ἡ δεξιὰ σου χεὶρ σκανδαλίζει σε, ἔκκοψον αὐτήν καὶ βάλε ἀπὸ σοῦ, συμφέρει γάρ σοι ἵνα ἀπόληται ἐν τῶν μελῶν σου καὶ μὴ ὅλον τὸ σῶμά σου εἰς γέενναν ἀπέλθῃ· ³¹ Ἐρρέθη δέ· Ὅς ἂν ἀπολύσῃ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, δότω αὐτῇ ἀποστάσιον· ³² ἐγὼ δὲ λέγω ὑμῖν ὅτι πᾶς ὁ ἀπολύων τὴν γυναῖκα αὐτοῦ παρεκτὸς λόγου πορνείας ποιεῖ αὐτὴν μοιχευθῆναι, καὶ ὃς ἐὰν ἀπολελυμένην γαμήσῃ μοιχᾶται· ³³ Πάλιν ἠκούσατε ὅτι ἐρρέθη τοῖς ἀρχαίοις· Οὐκ ἐπιορκήσεις, ἀποδώσεις δὲ τῷ κυρίῳ τοὺς ὅρκους σου· ³⁴ ἐγὼ δὲ λέγω ὑμῖν μὴ ὁμόσαι ὅλως· μήτε ἐν τῷ οὐρανῷ, ὅτι θρόνος ἐστὶν τοῦ θεοῦ· ³⁵ μήτε ἐν τῇ γῇ, ὅτι ὑποπόδιόν ἐστιν τῶν ποδῶν αὐτοῦ· μήτε εἰς Ἱεροσόλυμα, ὅτι πόλις ἐστὶν τοῦ μεγάλου βασιλέως· ³⁶ μήτε ἐν τῇ κεφαλῇ σου ὁμόσης, ὅτι οὐ δύνασαι μίαν τρίχα λευκὴν ποιῆσαι ἢ μέλαιναν· ³⁷ ἔστω δὲ ὁ λόγος ὑμῶν ναὶ ναί, οὐ οὐ· τὸ δὲ περισσὸν τούτων ἐκ τοῦ πονηροῦ ἐστίν.

Texte latin (*vulgate*)

¹⁷ Nolite putare quoniam veni solvere legem aut prophetas : non veni solvere, sed adimplere. ¹⁸ Amen quippe dico vobis, donec transeat cælum et terra, jota unum aut unus apex non præteribit a lege, donec omnia fiant. ¹⁹ Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cælorum : qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cælorum. ²⁰ Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plus quam scribarum et pharisæorum, non intrabitis in regnum cælorum.

²¹ Audistis quia dictum est antiquis : Non occides : qui autem occiderit, reus erit iudicio. ²² Ego autem dico vobis : quia omnis qui irascitur fratri suo, reus erit iudicio. Qui autem dixerit fratri suo, raca : reus erit concilio. Qui autem dixerit, fatue : reus erit gehennæ ignis. ²³ Si ergo offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversum te : ²⁴ relinque ibi munus tuum ante altare, et vade prius reconciliari fratri tuo : et tunc veniens offeres munus tuum. ²⁵ Esto consentiens adversario tuo cito dum es in via cum eo : ne forte tradat te adversarius iudici, et iudex tradat te ministro : et in carcerem mittaris. ²⁶ Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem.

²⁷ Audistis quia dictum est antiquis : Non mœchaberis. ²⁸ Ego autem dico vobis : quia omnis qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo. ²⁹ Quod si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum, et projice abs te : expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quam totum corpus tuum mittatur in gehennam. ³⁰ Et si dextra manus tua scandalizat te, abscide eam, et projice abs te : expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quam totum corpus tuum eat in gehennam. ³¹ Dictum est autem : Quicumque dimiserit uxorem suam, det ei libellum repudii. ³² Ego autem dico vobis : quia omnis qui dimiserit uxorem suam, excepta fornicationis causa, facit eam mœchari : et qui dimissam duxerit, adulterat.

³³ Iterum audistis quia dictum est antiquis : Non perjurabis : reddes autem Domino iuramenta tua. ³⁴ Ego autem dico vobis, non jurare omnino, neque per cælum, quia thronus Dei est : ³⁵ neque per terram, quia scabellum est pedum ejus : neque per Jerosolymam, quia civitas est magni regis : ³⁶ neque per caput tuum juraveris, quia non potes unum capillum album facere, aut nigrum. ³⁷ Sit autem sermo vester, est, est : non, non : quod autem his abundantius est, a malo est.

Texte de travail

¹⁷ [Comme les disciples s'étaient rassemblés autour de Jésus, sur la montagne, il leur disait :] « Ne croyez pas que je suis venu détruire (*katalusai*) la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu détruire, mais accomplir (*plêrôsai*). ¹⁸ En effet, amen, je vous dis : Jusqu'à (*heôs*) que le ciel et la terre passent (*parelthêi*), pas un iota, pas possible (*ou mê*) qu'un seul petit trait (*keraiâ*) ne passera de (*apo* + Gen.) la Loi jusqu'à ce que tout soit arrivé (*genêtai*). ¹⁹ Donc, qui viole (*lusei*) un seul de ces plus petits commandements, et enseigne les humains ainsi, sera appelé le plus petit dans le Royaume des cieux. Celui qui fait (*poiêsêi*) et enseigne sera appelé grand dans le Royaume des cieux. ²⁰ Je vous dis, en effet, que : Si votre justice ne surpasse pas la justice des scribes (*grammateôs*) et des pharisiens, pas possible que (*ou mê*) vous entriez dans le Royaume des cieux. ²¹ Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : *Tu ne tueras pas ; qui tue sera passible* (*enochos*) *du tribunal*. ²² Moi, je vous dis que tout [homme] en colère contre son frère, sera passible du tribunal ; qui dit à son frère : « *Raca* », sera passible du Sanhédrin ; Qui dit « *fou* », sera passible de la géhenne de feu. ²³ Donc, si tu présentes ton offrande sur (*epi*) l'autel, et, là, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, ²⁴ laisse ton offrande là, devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère, et ensuite viens présenter ton offrande. ²⁵ Accorde-toi vite avec ton adversaire (*antidikôi*) pendant que tu es avec lui en (*en* + Dat) chemin, de peur (*mêpote*) que ton adversaire ne te livre (*paradôi*) au juge, et le juge au subordonné (*hupêretêi*), et que tu sois jeté en (*eis* + Acc) prison. ²⁶ Amen, je te dis : Pas possible que tu ne sortes de là jusqu'à ce que tu aies payé le dernier cadran (*kodrantên*). ²⁷ Vous avez entendu qu'il a été dit : *Tu ne commettras pas d'adultère*. ²⁸ Moi, je vous dis que tout [homme] regardant une femme pour (*pros*) la désirer a déjà commis l'adultère avec elle dans (*en*) son cœur. ²⁹ Si ton œil droit te scandalise, arrache-le et jette[-le] loin (*apo*) de toi : car il est avantageux (*sumpherei*) pour toi que meurt un seul de tes membres, et que ton corps tout entier ne soit pas jeté dans (*eis*) la géhenne. ³⁰ Et si ta main droite te scandalise, coupe-la et jette[-la] loin de toi : car il est vanatageux pour toi que meurt un seul de tes membres, et que ton corps tout entier ne s'en aille pas dans (*eis*) la géhenne. ³¹ Il a été dit : *Si quelqu'un renvoie* (*apolusêi*) *sa femme, qu'il lui donne un acte de répudiation*. ³² Mais moi, je vous dis que tout [homme] qui renvoie sa femme, sauf en cas d'union illégitime (*parektos logou porneias*), la fait adultère ; et si quelqu'un épouse une femme répudiée, il est adultère. ³³ De plus, vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : *Tu ne violeras pas ton serment, mais tu t'acquitteras de tes serments envers le Seigneur*. ³⁴ Mais moi, je vous dis de ne pas jurer (*omosai*) du tout, ni par (*en* + dat.) le ciel, car c'est le trône de Dieu, ³⁵ ni par la terre, car elle est son marchepied, ni par (*eis* + acc.) Jérusalem, car elle est la Cité du grand Roi ; ³⁶ tu ne jures pas sur ta tête, car tu ne peux pas rendre (*poiêsai*) un seul de tes cheveux blanc ou noir. ³⁷ Quand votre parole [soit] 'oui', 'oui' ; 'non', 'non'. Le en plus (*perisson*) de cela est du (*ek* + Gen.) mauvais. »

Commentaire interlinéaire (5, 17-37)

MONLOUBOU, p. 119-125.

Hysope n° 48-51.

¹⁷ [Comme les disciples s'étaient rassemblés autour de Jésus, sur la montagne, il leur disait :]
« Ne croyez pas que je suis venu détruire (*katalusai*) la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu détruire, mais accomplir (*plêrôsai*).

Jésus lie fortement la Loi (1^{ère} citation ; Cf. 5, 18 ; 7, 12 ; 11, 13 ; 12, 5 ; 22, 40 ; 23, 23) et les Prophètes (Cf. 7, 12 ; 11, 13 ; 22, 40). Les Prophètes ne sont donc pas une simple reprise contextualisée de la Loi. La Loi en elle-même prophétique, ce que confirme la désignation de Moïse comme le plus grand des prophètes (Dt 34, 10).

Jésus (auto)définit son autorité, utilisant le verbe messianique et apocalyptique de la « venue ». Il est au-delà de la Loi, sans être de la Loi et des prophètes, *i.e.* de l'ancienne Alliance. Ce débat n'est pas sans répercussions fondamentales sur la structure de l'Église, en particulier dans son lien avec l'AT.

Le verbe grec « *plêroun* » peut signifier « accomplir », « remplir » (Cf. 13, 48 [un filet] ; 23, 32 [une mesure]) ou « réaliser ». Les deux dernières traductions inversent l'ordre ontologique, puisque Jésus devient la clé herméneutique de la Loi et des Prophètes, *i.e.* celui sans qui l'ancienne Alliance ne trouve pas son sens complet (sa perfection, sa simplicité ; Cf. Rm 10, 4 ; Ep 1, 9-10 ; He 10, 1, etc.).

¹⁸ En effet, amen, je vous dis : Jusqu'à (*heôs*) que le ciel et la terre passent (*parelthêi*), pas un iota, pas possible (*ou mê*) qu'un seul petit trait (*keraia*) ne passera de (*apo* + Gen.) la Loi jusqu'à ce que tout soit arrivé (*genêtai*).

Le « Amen » ouvre un champ d'autorité, de vérité et de solennité (Cf. Ne 8, 6 ; Ps 41, 14 ; 72, 19).

Le iota grec (en particulier le iota souscrit) renvoie au [yod](#) hébreu, la plus petite lettre de l'alphabet, mais aussi première lettre du tétragramme. Un sens figuré possible est que la Loi, dans tous ses détails, ouvre (permet d'écrire) au nom divin révélé en Ex 3, 14, *i.e.* à l'Alliance.

Le petit trait (litt. : « corne ») peut changer une lettre en une autre. Il peut aussi désigner de simple ornementation ([tagin](#)).

L'expression « jusqu'à ce que tout soit arrivé » peut être compris soit comme l'événement de la Croix (via Jn 19, 30), soit comme l'événement de l'Église, soit comme la fin du monde comme parousie (Cf. Is 40, 8 ; Jr 33, 25-26 ; Ps 119, 89-91 ; He 13, 8 ; 1 P 1, 25), que ce soit par remplacement (Cf. 2 P 3, 10 ; Ap 20, 11 ; 21, 1-2) ou transfiguration (Cf. Ps 102, 25-27 ; Is 51, 6).

¹⁹ Donc, qui viole (*lusei*) un seul de ces plus petits commandements, et enseigne les humains ainsi, sera appelé le plus petit dans le Royaume des cieux. Celui qui fait (*poiêsêi*) et enseigne sera appelé grand dans le Royaume des cieux.

La règle ici exposée est triple :

- Celui qui enseigne la Loi doit la pratiquer (Cf. **23**, 3)
- « Qui vole un œuf vole un bœuf » (dynamique d'engrenage ; Cf. *Jc* **2**, 10)
- La perversion de la Loi (viol) a une implication sociale (phénomène de contamination ; Cf. **15**, 14).

La juste pratique, au contraire, est un faire total. Elle s'oppose à un viol. Ce « faire » est donc requalifié en terme érotique de nuptialité respectueuse et chaste.

Durant tout le discours, la prétention de Jésus est aussi de définir les conséquences de l'agir humain dans le Royaume des Cieux, précisant les places de chacun selon un double aspect : dedans/dehors et grand/petit (hiérarchie au sens de la qualité de la pratique).

²⁰ Je vous dis, en effet, que : Si votre justice ne surpasse pas la justice des scribes (*grammateôs*) et des pharisiens, pas possible que (*ou mê*) vous entriez dans le Royaume des cieux.

Le « vous » parcourt toute la péricope. Il désigne dans le texte les cinq disciples (l'Église naissante, encore imparfaite et incomplète) et, plus loin, la foule. Il s'oppose aux « autres », en particulier aux « scribes et pharisiens », *i.e.* à une certaine manière de vivre la Loi, en particulier dans l'opposition secret (visibilité de l'invisible = mode d'apparition du Royaume) / spectacle (visibilité du visible = mode d'apparition du Monde ou la « chair » seule selon Paul [Cf. *Ph* **3**, 3]). Ces deux groupes sont en rivalité (« surpasser »), et donc en conflit virtuel. Il existe aussi une troisième catégorie implicite, les anomiques, publicains et païens.

Ce surpassement suppose une surélévation de l'âme, qui est le don divin (Cf. *Mc* **10**, 26-27). L'impossible n'est possible, puisque dit et vécu par le Christ, entendu par les disciples, en Dieu seul (en Esprit ; Cf. **5**, 3).

²¹ Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : *Tu ne tueras pas ; qui tue sera passible (enochos) du tribunal.*

Début d'une tétralogie (**5**, 21-48) construite sur la même structure : « Vous avez entendu... » + citation, puis « Moi je vous dis que... ». L'allusion aux « Anciens » (les prédécesseurs, les auditeurs et les commentateurs) et le fait de ne nommer que la Loi, non pas les prophètes (Cf. verset 17), semblent indiquer que Jésus vise encore les Pharisiens. La pointe est de ne plus en rester au légalisme ou à l'extériorité, mais (d'essayer) de conformer son comportement au Christ, fils de Dieu, *i.e.* à devenir soi-même fils du Père. Ce faisant, le disciple s'aposte à la source même de la Loi.

Le sujet implicite du verbe « *il a été dit* » est Moïse. Ce point est une extraordinaire provocation (Cf. **7**, 29), mais la conséquence logique des propos liminaires et de l'ambition spirituelle du Christ.

La citation de l'interdit de l'assassinat renvoie à *Ex 20*, 13, *Lv 24*, 17-21 ou *Dt 5*, 17. Il sera repris en **19**, 18.

Le tribunal (Cf. **10**, 17) est sans doute ici la juridiction de première instance, forte de 23 membres, dite « petit [sanhédrin](#) », présente dans tout le pays dans le cadre de la synagogue (Cf. *Dt 16*, 18 ; *2 Ch 19*, 5). Elle pouvait condamner à la lapidation.

Citant le tribunal, Jésus ne cite pas la peine (Cf. cependant *Ex 21*, 12 ; *Lv 24*, 17 ; *Nb 35*, 16-18 ; *Dt 17*, 8-13).

22 *Moi, je vous dis que tout [homme] en colère contre son frère, sera passible du tribunal ; qui dit à son frère : « Raca », sera passible du Sanhédrin ; Qui dit « fou », sera passible de la géhenne de feu.*

Le verset avance en trois temps progressifs, selon la violence du jugement porté contre le frère.

Le premier temps concerne la colère installée (Cf. *Ep 4*, 26, distinguant colère impulsive et installée) contre le frère (Cf. *Ps 37*, 8 ; *1 Jn 2*, 11), colère « simple », sans accusation annexe, assimilée implicitement à un meurtre symbolique (Cf. les archétypes génésiques de Caïn & Abel, Esaü & Jacob, Joseph et ses frères ; voir aussi *1 Jn 3*, 15). Le vocabulaire (verbe « *phoneuo* » ; Cf. *Jc 4*, 2) est le même qu'en **23**, 31 pour désigner « [...] ceux qui ont tué les prophètes ». Il y a donc bien une perversion complète de la Loi, violée (verset 19), mais aussi de l'enseignement des prophètes, tués. Le meurtre du prophète est donc aussi la mort de l'esprit de fraternité.

Le deuxième temps concerne l'accusation de « *Raca* ». Cette insulte est peut-être la translittération de l'insulte *reiqah*, « imbécile », « tête vide », « chien », connue dans le Talmud. Le tribunal est ici nommé. Il s'agit de l'instance suprême, le grand Sanhédrin (Cf. *Dt 17*, 8-13 ; *2 Ch 19*, 10 ; *Mc 14*, 53-64 ; *Ac 22*, 5 ; etc.), constitué de 71 juges, siégeant au sanctuaire (Cf. *Dt 17*, 8 : « *lieu choisi par Dieu* »), i.e. à Jérusalem, pour les cas les plus graves. Ce tribunal institue la jurisprudence. L'insulte contre le frère est donc plus grave que la colère, même meurtrière, car elle suppose aussi un jugement sur le rapport du frère à Dieu (Cf. *Dt 32*, 6 ; *1 Co 4*, 10).

LA GÉHENNE DE FEU

La [géhenne](#) (Gr. « *Gêenna* »), troisième juridiction, désigne d'abord la vallée escarpée de Hinnom (Guei Hinnom ; Cf. *Jos 15*, 8 ; *Ne 11*, 30) ou de Tophet (Cf. *Jr 7*, 31-32 ; **19**, 6-14 = la racine hébraïque voyellisé avec le mot « *bosheth* » = « honte »), au SW de Jérusalem. Elle devient la métaphore de déréliction et de malédiction (Cf. *Is 30*, 33 ; *Jr 7*, 31 ; **19**, 6), car :

- Elle fut couverts de hauts lieux, espaces parfois consacrés à des sacrifices d'enfants, offerts à Moloch (Cf. *Jr* **2**, 23 ; **32**, 35 ; *2 Ch* **28**, 3 [Achaz] ; **33**, 6 [Manassé] ; *2 R* **3**, 10).
- Elle fut profanée par Josias, qui y répandit des ossements humains (*2 R* **23**, 10-14).
- Elle fut transformée en décharge publique, aux effluves pestilentiels. Un feu continu permettait de consumer les déchets.

La géhenne, dans la littérature apocalyptique et rabbinique, est soit :

- le troisième niveau de l'au-delà (les Enfers, le Shéol), lieu provisoire de purification et d'attente en vue du jugement.
- l'enfer définitif des maudits éternels (Voir *Henoch* **27**, 2-3 ; *4 Ezra* **6**, 1-14 ; **7**, 36).

Quoi qu'il en soit de ces topographies de l'au-delà, souvent incertaines et fluctuantes, l'accusation de folie est donc extraordinairement grave (comp. avec **10**, 28 ; **18**, 9 ; **23**, 15 ; **23**, 33 ; voir aussi *Mc* **9**, 43-44 ; *Jc* **3**, 6). Là encore, elle vise et nie le rapport du frère à Dieu (Cf. *Ps* **14**, 1). C'est pourquoi elle implique en retour une violente crise spirituelle, assimilant le pécheur à un déchet impur, rejeté de Jérusalem (lieu de la sainteté, résidence de Dieu ; Cf. l'expression par Jésus des « *ténèbres du dehors* » en **8**, 12 ; **22**, 13 ; **25**, 30) et pourrissant *per se*.

23 Donc, si tu présentes ton offrande sur (*epi*) l'autel, et, là, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi,

La scène se déplace désormais vers le Temple (offrande/autel).

L'appel à la mémoire ouvre le champ, invisible au Monde, du secret (le cœur, la relation vraie avec le Père).

Le souvenir ici est mémoire du tort non pas subi mais fait au frère (Cf. verset 25 ; comp. avec *Mc* **11**, 25-26).

24 laisse ton offrande là, devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère, et ensuite viens présenter ton offrande.

Pas de sacrifice réel, *i.e.* efficace (relation du Fils au père, ce qui suppose de reconnaître l'autre comme un frère), agréé par Dieu, sans une conversion réelle (un mouvement de va et vient).

25 Accorde-toi vite avec ton adversaire (*antidikôî*) pendant que tu es avec lui en (*en* + Dat) chemin, de peur (*mêpote*) que ton adversaire ne te livre (*paradôî*) au juge, et le juge au subordonné (*hupêretêi*), et que tu sois jeté en (*eis* + Acc) prison.

L'adverbe « vite » marque l'urgence.

Le frère est devenu l'adversaire.

La conséquence de la non-réconciliation est, après la chaîne judiciaire juge-subordonné, l'emprisonnement du pécheur (la privation de la liberté des enfants de Dieu).

²⁶ Amen, je te dis : Pas possible que tu ne sortes de là jusqu'à ce que tu aies payé le dernier cadran (*kodrantên*).

Le cadran désigne le quart de l'as, petite monnaie romaine (Cf. **10**, 29).

Le droit prévoit que le jugement garantit un dédommagement (Cf. *Ex* **22**, 9).

²⁷ Vous avez entendu qu'il a été dit : *Tu ne commettras pas d'adultère*.

L'interdit renvoie au 7^{ème} commandement, exprimé en *Ex* **20**, 14.17 ou *Dt* **5**, 18.

²⁸ Moi, je vous dis que tout [homme] regardant une femme pour (*pros*) la désirer a déjà commis l'adultère avec elle dans (*en*) son cœur.

Jésus poursuit son travail de déconstruction des actes, identifiant leurs origines « morales ».

Se plaçant devant un auditoire masculin, le mot « *femme* » (*gune*) est général et n'implique pas la situation matrimoniale (adultère).

Le regard est ici instrument de conquête, convoitise (Cf. *Rm* **6**, 12 ; *Jc* **1**, 14-15 ; *2 P* **1**, 4 ; **2**, 14) et de concupiscence. Il révèle le chemin du désir, qui trouve sa racine dans le cœur (Cf. **15**, 19 // *Mc* **7**, 21-23).

L'adultère, rupture d'une alliance et d'un serment, est condamné d'une peine de mort (Cf. *Lv* **20**, 10).

Le thème de l'adultère spirituel est synonyme d'idolâtrie (Cf. **12**, 39 ; *Ep* **5**, 5 ; *Jc* **4**, 4) dans tout l'AT (innombrables citations).

²⁹ Si ton œil droit te scandalise, arrache-le et jette[-le] loin (*apo*) de toi : car il est avantageux (*sumpherei*) pour toi que meurt un seul de tes membres, et que ton corps tout entier ne soit pas jeté dans (*eis*) la géhenne.

Le scandale est un obstacle ou une pierre sur la route qui fait trébucher (Cf. *Is* **8**, 14-15 ; *Rm* **9**, 33 ; *1 P* **2**, 8), voire un piège (Cf. *Ps* **124**, 7).

La logique de la phrase est celle de la métonymie : la partie emporte le tout, car la lumière l'emporte sur les ténèbres, et l'éternel l'emporte sur le Monde. Pas de compromis possible (Cf. *Col* **3**, 5).

La partie droite signifie la (fausse) bénédiction.

Le travail libérateur est l'œuvre unique de son bénéficiaire, seul légitime à s'amputer pour le Royaume (Cf. **19**, 10-12).

³⁰ Et si ta main droite te scandalise, coupe-la et jette[-la] loin de toi : car il est avantageux pour toi que meurt un seul de tes membres, et que ton corps tout entier ne s'en aille pas dans (eis) la géhenne.

Ces « conseils » seront repris en **18**, 6-9 (voir aussi **16**, 24-26), signe de leur importance.

³¹ Il a été dit : *Si quelqu'un renvoie (apolusêi) sa femme, qu'il lui donne un acte de répudiation.*

La citation de la répudiation renvoie à **Dt 24**, 1-4 et aussi à **Ex 20**, 14 (adultère ; voir aussi **19**, 18). Toute la casuistique de ce passage de la Loi porte sur l'interprétation, masculine !, du « quelque chose de honteux » (voir **19**, 3-9 ! et **1 Co 7**, 12-15).

L'acte de répudiation protégeait la femme de la lapidation en cas de nouvelle union.

³² Mais moi, je vous dis que tout [homme] qui renvoie sa femme, sauf en cas d'union illégitime (*parektos logou porneias*), la fait adultère ; et si quelqu'un épouse une femme répudiée, il est adultère.

Jésus envisage ici seulement le cas d'un divorce abusif, provoqué par un homme.

Le terme « *porneias* » (Cf. **19**, 9), « union illégitime », ou « impudicité » (Cf. **Hb 13**, 4), cœur de l'incise, souvent appelée « exception matthéenne », a fait couler beaucoup d'encre. Il peut signifier, dans la Bible, trois choses :

- un fait honteux (Cf. **Dt 24**, 1), avec une forte connotation sociale ou idéologique, finalement assez vague.
- l'adultère féminin (sens retenu par la tradition orthodoxe pour justifier la possibilité d'un divorce).
- une union conjugale illégitime (Cf. **Lv 18**, 6-18 ; Voir **Ac 15**, 28-29 ; **1 Co 7**, 2) : adultère, homosexualité (Cf. **Rm 1**, 26-27 ; **Jude 7**), inceste (Cf. **Lv 20**, 11-12.14.17.19-21 ; **1 Co 5**, 1), débauche (Cf. **1 Co 6**, 13.18 ; **2 Co 12**, 21 ; **Ga 5**, 19 ?), prostitution (Cf. **Ap 19**, 2), bestialité (Cf. **Lv 20**, 15-16). Dans tous ces cas, il a une dimension **juridique** plutôt que **morale**, ce que confirmera **Jn 8**, 1-11. La confusion de ces deux niveaux conduit à de dangereux contre-sens, parfois tragiques.

Le contraire de la *porneia* est la sainteté (Cf. **Hb 12**, 16 % le contre-exemple d'Esau ; **Ap 2**, 20-21) et l'honnêteté (Cf. **1 Th 4**, 3-4).

³³ De plus, vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : *Tu ne violeras pas ton serment, mais tu t'acquitteras de tes serments envers le Seigneur.*

La citation renvoie au 3^{ème} commandement en **Ex 20**, 7.16 (Cf. **19**, 18), **Lv 19**, 12, **Nb 20**, 3, **Dt 23**, 22-24 et **30**, 2. La question posée, distincte du faux-témoignage (9^{ème} commandement), est celle du mensonge, de l'engagement désinvolte (Cf. déjà **Dt 23**, 22 ou **Prov 20**, 25) et parfois dramatique (Cf. **Jg 11**, 31 ; **Mt 14**, 7), comme de la manipulation de la vérité grâce à la religion.

³⁴ Mais moi, je vous dis de ne pas jurer (*omosai*) du tout, ni par (*en* + dat.) le ciel, car c'est le trône de Dieu,

Jésus cite 4 formules, en ordre décroissant de solennité : le ciel ; la terre ; Jérusalem ; la tête de l'impétrant.

La notion de trône de Dieu renvoie, entre autres, à *Is* **66**, 1-2. Elle dit la royauté de Dieu, *i.e.* Dieu lui-même (assis sur le trône ; Cf. **23**, 22).

³⁵ ni par la terre, car elle est son marchepied, ni par (*eis* + acc.) Jérusalem, car elle est la Cité du grand Roi ;

La cité de grand Roi, déjà présente implicitement en **5**, 14, est aussi une citation de *Ps* **48**, 2. C'est pourquoi, le nom de Jérusalem cache en fait celui du Roi, *i.e.* Dieu (Cf. même raisonnement en **23**, 16-22 pour les serments par le Temple, l'or du Temple et l'autel).

³⁶ tu ne jures pas sur ta tête, car tu ne peux pas rendre (*poiêsai*) un seul de tes cheveux blanc ou noir.

³⁷ Quand votre parole [soit] 'oui', 'oui' ; 'non', 'non'. Le en plus (*perisson*) de cela est du (*ek* + Gen.) mauvais. »

Ce *logion* trouve son parallèle en *Jc* **5**, 12. Il semble désigner plutôt la véracité du langage, son synchronisme avec le cœur (Cf. **12**, 34-36), que la dynamique du serment.

Le couple oui/non fait lien avec le couple précédent blanc/noir.

Il n'en demeure pas moins que la pratique du serment, très présent dans l'AT (Cf. *Ex* **22**, 10-11 ; *Nb* **5**, 19 ; *Dt* **6**, 13 ; **10**, 20 ; *Jr* **4**, 2 ; *Ps* **76**, 11), y compris par Dieu lui-même (Cf. *Gn* **22**, 15-17 ; **26**, 3 ; *Is* **45**, 23 ; *Hb* **6**, 13 ; **7**, 21), demeure actif dans le NT : Paul (Cf. *Rm* **1**, 9 ; *1 Co* **15**, 31 ; *2 Co* **1**, 23 ; *Ga* **1**, 20 ; *Phil* **1**, 8), un ange (Cf. *Ap* **10**, 5-6). Il est même recommandé (Cf. *Hb* **6**, 16).